****

**MINISTERE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

**UNITÉ DE COORDINATION DES MALADIES INFECTUEUSES ET TRANSMISSIBLE**

**UCMIT/MSPP**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**TERMES DE REFERENCE**

**Impression des Matériels d’Education Thérapeutique**

1. **Justification**

L’Unité de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles (UCMIT) est une entité du MSPP qui assure la coordination des trois Programmes Nationaux de Lutte contre la Tuberculose (PNLT), le VIH/SIDA (PNLS) et la Malaria (PNCM).

Le PNLS à travers ses différents services et en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers est dans une dynamique constante de recherche de pratiques et de stratégies innovantes permettant l’atteinte des trois 95. Pour y arriver, des normes de prise en charge répondant aux standards internationaux de qualité proposés par les organisations techniques de référence doivent être disséminés et appliquées par les prestataires des différentes institutions sanitaires œuvrant dans la lutte contre le VIH en Haïti.

Ainsi, le service de Prise en Charge du PNLS, de concert avec les membres des clusters de prise en charge (adulte / adolescents, pédiatriques, femmes enceintes, groupes clés) doit développer et/ou actualiser des matériels d’éducation thérapeutiques (protocoles, algorithmes, SOP, dépliants, livres de poche et posters) dédiés aux prestataires de soins mais aussi aux patients. Ceci permettra non seulement aux prestataires d’avoir à portée de main des directives claires et précises en termes de prévention et de prise en charge globale de l’infection au VIH. Mais aussi, ça faciliterait une disponibilité d’informations clés pour les patients en ce qui a trait à leur prise en charge et au traitement antirétroviral.

De ce fait, le PNLT se propose d’imprimer les différents matériels d’éducation thérapeutique qui seront distribués aux différentes institutions sanitaires. **Les maquettes de ces matériels peuvent-être retirées au local de l’UCMIT sis au 17, Rue Darguin, Pétion-ville.** La liste et les descriptions de ces matériels sont présentées ci-dessous.

1. **Liste et Description technique des matériels**
	1. **Liste de Matériels :**

**1)** Charge Virale, **2)** Algorithme de Dépistage et de Traitement de l’hypertension artérielle ; **3)** Algorithme de Dépistage du Diabète ; **4)** MMD-DAC ; **5)** Algorithme Charge Virale ; **6)** TAR (Adolescents et Adultes ; **7)** TAR (Enfants < 30 Kgs) ; **8)** Prophylaxie chez les enfants exposés au VIH ; **9)** Posologie DTG chez les enfants ;

* 1. **Description Technique des Matériels :**
		1. Poster
		2. Laminages de posters
	2. **Quantité par matériels et par description :**
		+ 1. unités
1. **Livraison/Délai de livraison**
* Livraison assurée par le fournisseur ;
* Matériels bien emboités de façon sécuritaire
* Les boites étiquetées de la description du contenu
* Vérification du nombre de boites et de leur contenu lors de la livraison
* La livraison se fait au plus tard dans un délai de 15 jours calendaires après la signature du contrat, aux jours ouvrés entre 9 hres AM et 3 hres PM.
1. **Aspects légaux / Réputation du fournisseur**

UCMIT, en tant qu’entité étatique, s’assure que les entreprises avec lesquelles elle fait des transactions sont légalement enregistrées et ne sont pas en contravention avec les autorités. De ce fait, l’UCMIT tiendra en compte, à tout moment, des éléments d’information ci-dessous :

* La patente de fonctionnement délivrée par les autorités étatiques est à jour ;
* L’entreprise satisfait les exigences formulés par l’OFAC (Manuel de procédures interne de l’UCMIT)
* L’entreprise jouit d’une bonne réputation auprès de ses clients (des particuliers ou des organisations) qui bénéficient de ses services ;
* L’entreprise répond favorablement à la grille d’évaluation de prestation de services établie par l’UCMIT.
* L’entreprise bénéfice d’un avis favorable à la satisfaction des matériels utilisés ou fournis antérieurement.
1. **Paiement / Conditions de paiement**

Le paiement sera effectué après réception des commandes selon les thèmes définit dans le contrat. La méthode de paiement favorable à l’UCMIT est le paiement par chèque émis au nom de l’entreprise. De ce fait :

* L’entreprise doit communiquer dans la cotation le nom au profit duquel on doit émettre le chèque.
* La monnaie de paiement est la gourde. Le fournisseur doit donc soumettre la cotation en gourdes.
* **Aucune taxe (TCA ou autres) ne doit être ajoutée dans la facture.** UCMIT, étant une entité étatique délivrant des services de santé à la population est exonéré des taxes.
* Après paiement, en plus de la facture de paiement avec sceau payé, l’entreprise doit donner à l’UCMIT **une confirmation de garantie des services après-vente.**
1. **Constitution du dossier**
* Cotations en gourdes détaillées pour chaque types de matériels ;
* Copie de la patente de fonctionnement à jour
* Copie de matricule fiscale
* Fournit la garantie d’entreprendre, même avant de recevoir des fonds de démarrage, les travaux exigés par l’UCMIT/UCP
1. **Critères d’évaluation et de sélection des fournisseurs**

Les dossiers des fournisseurs seront évalués suivant les critères suivants :

* La présentation des matériels est en conformité aux descriptions techniques
* La qualité des matériels utilisés (solidité, durabilité)
* Le rapport qualité / prix toutes propositions gardées au regard des autres fournisseurs
* Expérience de la firme pour conduire ce type de contrat et référence si possible
* Le score du fournisseur par rapport aux autres critères mentionnés dans les termes de références (délai de livraison, réputation, constitution du dossier, aspects légaux, acceptation des conditions de paiement, etc.)
1. **Soumission du dossier d’application**

Les fournisseurs intéressés peuvent soumettre leur dossier d’application en trois exemplaires et sous plis cachetés avec mention ***‘’ Matériels d’Education Thérapeutique pour le PNLT ’’*** à la réception de l’UCMIT sis au 17, Rue Darguin, Pétion-Ville, Haïti au plus tard le …………………….. avant 4 :00 Pm.